



TRANSPARENCE CSEC

Juin 2021 n°2

BULLETIN NATIONAL SUD SITEL

« *Ceux qui vivent sont ceux qui luttent* » VICTOR HUGO

Vous avez entre les mains, ou sous les yeux, le second numéro d'une publication SUD vous informant sur les dossiers économiques, les orientations stratégiques, la situation financière de l'entreprise et de l'emploi...

Réunion du 3 juin 2021

Lors de la réunion CSEC, plusieurs points qui n'avaient pas pu être traités le 18 mai faute de temps, ont été débattus. Il s'agit notamment concernant l'avenir des emplois sur le site de Saint-Étienne et la question récurrente de la différence, d'un site à l'autre, du montant des primes atteignable pour une même activité...

1/ FIN DE L'ACTIVITÉ VEOLIA SUR LE SITE DE SAINT-ÉTIENNE

Coup dur pour le site de Saint-Étienne, le client Veolia ne renouvèlera pas son contrat. Cette activité est la principale du site, concernant 215 salarié-es sur 275 au total. À ce jour, la Direction n'a pas annoncé de contrat en cours de négociation avec un nouveau client. À défaut, cela implique un reclassement des salarié-es sans aucune certitude de pouvoir le faire pour toutes et tous.... La Direction considère d'ailleurs les salarié-es comme responsables de cette perte de contrat. La Direction ne semble pas du tout s'inquiéter du sort de celles et ceux pour lesquel-les on ne trouvera pas de possibilité de ré-affectation sur une autre activité présente sur ce site.

La Délégation SUD au CSEC, en lien avec nos représentantes sur Saint-Étienne, sera attentive à ce que tous les emplois soient maintenus !

2/ UN CALCUL DU TURNOVER, PEUT EN CACHER UN AUTRE !

Le turnover correspond au roulement des effectifs entrants et sortants. La modification de ce calcul est à l'avantage de l'entreprise, car ce n'est plus la totalité des salarié-es qui est prise en compte. Les contrats courts (CDD) n'entrant plus dans ce calcul, il semble que les effectifs entrants ne quittent pas l'entreprise aussi souvent qu'en réalité. Ces derniers mois, le nombre de CDD entrants et sortants est énorme, on constate qu'en fait les salarié-es ne sont que de passage et ce malgré leur bonne volonté.